RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

VILLE DE THANN

Ville de
Thann

DÉPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en fonction :

29

Nombre des membres participant à la séance

21 +5 procurations

OBJET :

Point n° 5d

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Thann Tennis de Table Club

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 3 octobre 2025 par Monsieur Gilbert STOECKEL Maire de Thann

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 septembre 2025

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANçOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, MM. THIEBAUT, GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, M. MORVAN, Mme PERY, M. Charles SCHNEBELEN, Mmes BILLIG, DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :
Mme KEMPF, excusée, a donné procuration à Mme TORRENT
Mme BITSCH, excusée, a donné procuration à Mme FRANçOIS-WILSER
M. CHOLAY, excusé, a donné procuration à M. Charles SCHNEBELEN
Mme SIZERE, excusée, a donné procuration à M. VETTER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. MORVAN

Etaient excusés, sans procuration :
M. SCHMITT
M. BELHADRI

Etait absente, non excusée :
Mme MURA

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal que l'association du Thann Tennis de Table Club a subi des dommages à la suite d'un dégât des eaux au Centre Sportif Fernand Bouger.
Différents équipements nécessaires à l'activité du club ont été fortement endommagés et ne sont plus utilisables.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € au Thann Tennis de Table Club correspondant au coût du matériel à remplacer.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention exceptionnelle permettant de couvrir les frais de remplacement du matériel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 € au Thann Tennis de Table Club, selon proposition du rapporteur,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

VILLE DE THANN (Haut-Rhin)
MAIRIE

Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance